



Centre de Recherche en Économie et Management  
Center for Research in Economics and Management

University of Caen

University of Rennes 1



## Bilan de la dévaluation du Franc CFA et du Pacte de convergence dans l'UEMOA

**Adama Diaw**

*GERSEG, Université Gaston Berger, Sénégal*

**Mamadou Diop**

*Chercheur associé au CREM CNRS, UMR 6211 (Université de Rennes 1), France*

February 2015 - WP 2015-05

**Working Paper**

## « Bilan de la dévaluation du Franc CFA et du Pacte de convergence dans l'UEMOA »

Par **DIOP Mamadou**<sup>1</sup> et **DIAW Adama**<sup>2</sup> (Février 2015)

### Résumé

Cet article constitue un prolongement des études empiriques antérieures réalisées sur la politique budgétaire et la stabilisation conjoncturelle dans la zone UEMOA (DIOP M. et DIAW A., 2014). Il présente le bilan de la première décennie des politiques macroéconomiques suite à la dévaluation du Franc CFA en 1994 et à l'entrée en vigueur du Pacte de convergence des Etats de l'UEMOA en 1999. Il se fixe pour objectifs d'évaluer, à travers les comptes macroéconomiques nationaux et de finances publiques, la contribution à la croissance économique des secteurs public et commercial des pays de l'Union et, ensuite, de mesurer les résultats de leur Pacte de convergence adopté en 1999. Ce papier montre que la dévaluation n'a pas eu les effets escomptés dans les pays de l'Union, car elle s'est traduite sur la période 1994 à 2003, par une contribution négative du secteur commercial à la croissance économique des pays de la zone, sauf en Côte d'Ivoire. Cette situation trouve son origine dans la gestion du secteur public. Avec les mesures budgétaires définies dans le cadre du Pacte de convergence, on a assisté dans les pays de l'Union, malgré une parfaite maîtrise de l'évolution de la dette publique, à des politiques budgétaires procycliques qui ont entraîné un dysfonctionnement des stabilisateurs automatiques.

### Abstract

This article is an extension of former empirical studies on fiscal policy and economic stabilization in the UEMOA area (DIOP M. and DIAW A., 2014). It presents the results of the first decade of macroeconomic policies following the devaluation of the CFA franc in 1994 and the adoption of the convergence pact by the UEMOA countries in 1999. The goal is to assess through national macroeconomic accounts and public finances the contribution of different sectors to the economic growth of this area, mainly the public and the commercial sectors, and then measure the results of the convergence pact. This paper states that the devaluation did not have the expected effects on the Union countries because it ended up with a negative contribution of the commercial sector to the economic growth from 1994 to 2003 except in the Ivory Coasts. This situation has its origins in the managerial policy of the public sector. The fiscal measures defined in the Convergence Pact caused pro-cyclical fiscal policies that led to a malfunction of the automatic stabilizers despite the perfect management of the public debt evolution.

**Mots clés:** dévaluation – Franc CFA – Pacte de convergence – UEMOA – Croissance

**Code JEL :** E6, F4

---

<sup>1</sup>**DIOP Mamadou**, Docteur en Sciences Economiques, Chercheur associé au Centre de Recherche en Economie et Management (CREM) / Université de Rennes 1 – France.

<sup>2</sup>**DIAW Adama**, Professeur Titulaire des Universités, Groupe d'Etude et de Recherche en Sciences Economiques et Gestion (GERSEG)/ Université Gaston Berger – Sénégal.

## Introduction

Les programmes d'ajustement structurel instaurés dans les pays de l'UMOA dans les années 80 se sont traduits au plan économique par des échecs considérables. Le PIB par habitant a diminué de 3.6% sur la période 1986/1993 contre une croissance de 1.6% par habitant sur la période 1975/1985. Le déficit budgétaire des pays de l'Union est passé de 5% du PIB en moyenne de 1975 à 1983 à 7.6% entre 1986 et 1993, alors que le déficit commercial passe de 6.5% du PIB en moyenne sur la période 1975/1985 à 7.4% entre 1986/1993. Face à ces résultats économiques défavorables, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union ont signé à Dakar, le 10 janvier 1994, le traité instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)<sup>3</sup>. Ce traité traduisait ainsi leur volonté politique de consolider l'union monétaire et de renforcer le processus d'intégration économique de la sous – région pour en faire un espace économique unifié, porteur de croissance dans un cadre concurrentiel. Deux événements majeurs ont par la suite marqué l'évolution économique des Etats de l'Union durant la décennie 90 : la dévaluation du Franc CFA de 50% en 1994 et l'entrée en vigueur du Pacte de convergence en 1999. Ces réformes, entreprises dans la conduite des politiques macroéconomiques, nous amènent aujourd'hui à nous interroger sur leur efficacité et leur contribution économique dans les différents pays de l'Union.

S'agissant de la dévaluation du Franc CFA en 1994, les autorités de l'Union poursuivaient les objectifs majeurs suivants :

- ✓ d'abord, améliorer la compétitivité des économies de la zone par l'effet quantité qui, avec un délai de réalisation relativement important, entraînerait une hausse des exportations et freinerait l'évolution des importations. La difficulté résidait dans le fait que les Etats de l'Union étaient spécialisés dans la production des produits de base dont les prix étaient exprimés en monnaie étrangère, notamment en dollars ou en livre sterling sur les marchés boursiers internationaux ; ce qui faisait que l'effet prix de la dévaluation ne pouvait s'exercer sur les produits de base ;
- ✓ ensuite, assainir les finances publiques en contribuant massivement à la réduction des déficits publics. En effet, la hausse des prix exprimés en CFA des exportations et des importations jouait positivement sur l'assiette des impôts, de même que l'évolution en volume des exportations ; ce qui devait se traduire par une amélioration sensible des recettes fiscales et donc, une réduction des déficits des Etats ;

---

<sup>3</sup> L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est composée de huit pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ; la Guinée Bissau ayant intégré l'Union en 1997. L'UEMOA a ainsi succédé en 1994 à l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) créée au début des années soixante par des pays d'Afrique Occidentale nouvellement indépendants pour renforcer les liens entre eux et la France au sein de la zone Franc.

✓ et, enfin, assurer un retour à la confiance par une hausse des investissements financée par les capitaux rapatriés ; ce qui favoriserait une reprise de l'activité économique à court et long terme.

Par rapport au Pacte de convergence instauré en 1999, deux raisons ont été avancées par les autorités pour justifier son adoption : le renforcement de la gouvernance économique et la coordination des politiques budgétaires nationales. Le renforcement de la gouvernance devrait, selon les autorités, permettre d'accorder une grande importance aux évolutions économiques des Etats de l'Union et à la sauvegarde de la soutenabilité des finances publiques, tandis que la coordination des politiques nationales permettrait de conforter la stabilité macroéconomique et d'accélérer la croissance économique. En fixant ainsi des critères budgétaires dans le cadre du Pacte, obligation est faite aux Etats de ramener leurs finances publiques « à l'équilibre » à moyen terme. Cela constituerait, selon les autorités, une assurance qu'elles disposeraient de marges de manœuvre nécessaires pour réagir aux chocs. Après quelques décennies de fonctionnement, un bilan s'impose au plan macroéconomique. Ce papier tente ainsi d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- ✓ quelle a été la contribution des secteurs économiques (public, privé et commercial) à la croissance du PIB des pays de l'Union durant la première décennie de la dévaluation ?
- ✓ les politiques budgétaires entreprises depuis l'adoption du Pacte ont-elles - permis de garantir une croissance accélérée dans la zone UEMOA ?

Trois sections seront abordées dans ce papier : une première qui sera centrée sur l'analyse des contributions à la croissance du PIB à partir des comptes macroéconomiques (comptes nationaux et TOFE) des Etats de l'Union ; ensuite dans une deuxième section, nous procéderons à un diagnostic approfondi du secteur commercial des Etats de l'Union, et enfin, dans une troisième section, nous présenterons un bilan de la première décennie du Pacte de convergence.

### **1. Une analyse des contributions à la croissance du PIB**

Dans cette section, nous tentons d'expliquer les secteurs économiques qui contribuent à la croissance du PIB dans les pays de l'UEMOA sur la période 1994/2010. Si on observe bien les comptes nationaux annuels des pays de l'UEMOA, on peut y distinguer trois secteurs : le secteur privé, le secteur gouvernemental (ou public) et le secteur extérieur. Cette analyse permet surtout de voir si le secteur commercial et le secteur des finances publiques ont joué un rôle prépondérant dans le processus de création de richesses suite à la dévaluation du Franc CFA et l'entrée en vigueur du Pacte de convergence.

## 1.1 La contribution du secteur gouvernemental

Les analyses sur les contributions à la croissance économique (**cf. annexe 1**) permettent de ressortir les commentaires suivants :

✓ de 1994 à 1998, la croissance économique des Etats de l'Union était tirée par le secteur gouvernemental, mais la contribution du secteur privé a été plus élevée. La politique budgétaire a ainsi contribué en moyenne à la croissance du PIB de 14.24% au Bénin (dont 7.66% sont attribués aux investissements publics et 6.57% aux dépenses de consommation de l'Etat), de 38.69% au Burkina Faso (dont 20.86% aux investissements et 17.83% aux dépenses de consommation), de 16.69% en Côte d'Ivoire (dont 9.31% aux investissements et 7.38% aux dépenses de consommation), de 29.36% au Mali (dont 2.38% aux investissements et 28.84% aux dépenses de consommation), de 17.15% au Niger (dont 7.51% aux investissements publics et 9.63% aux dépenses de consommation), de 19.12% au Sénégal (dont 16.58% aux investissements et 3.08% aux dépenses de consommation) et de 34.88% au Togo (dont 17.05% aux investissements et 17.83% aux dépenses de consommation). Ces résultats s'expliquent par les mesures adoptées dans l'ensemble des pays de l'Union suite à la dévaluation du Franc CFA et qui portaient sur l'assainissement rigoureux des finances publiques, le développement des infrastructures de qualité, la maîtrise du taux d'inflation et la baisse des taux d'intérêt par la Banque centrale ;

✓ sur la période 1999 à 2003, l'introduction des mesures budgétaires du Pacte et la contrainte faite aux Etats membres de l'Union de réaliser le critère sur le solde budgétaire de base ont entraîné des changements dans l'implication des Gouvernements au processus de création de richesses. On observe, en effet, sur cette période, que le Gouvernements ont pesé en moyenne à la croissance du PIB de 29.77% au Bénin (dont 9.17% sont liés aux investissements publics), de 36.20% au Burkina Faso (dont 3.79% aux investissements publics), de 10.37% en Côte d'Ivoire (dont -18.95% aux investissements de l'Etat et 29.32% aux dépenses de consommation de l'Etat), de 31.22% au Mali (dont 2.38% aux investissements publics), de 59.87% pour le Niger (dont 19.89% aux investissements publics), de 35.53% au Sénégal (dont 13.81% aux investissements publics) et de -0.73% au Togo (dont -15.98% aux investissements publics et 15.25% aux dépenses de consommation). Quelques remarques s'invitent par rapport à ces résultats :

➤ pour la Côte d'Ivoire, son instabilité politique a largement influencé la politique budgétaire du Gouvernement qui a gelé une bonne partie de ses infrastructures durant cette période ;

➤ dans les autres pays, il convient de constater que les tendances se sont inversées, car les Gouvernements ont mis davantage l'accent sur leurs dépenses de consommation et ont réduit

considérablement leurs investissements. Il s'en est suivi toutefois une baisse de la croissance économique et cette situation a été observée dans tous les pays de l'Union contrairement à la période précédente 1994-1998 où l'implication des Gouvernements se manifestait à travers leurs dépenses en capital public ;

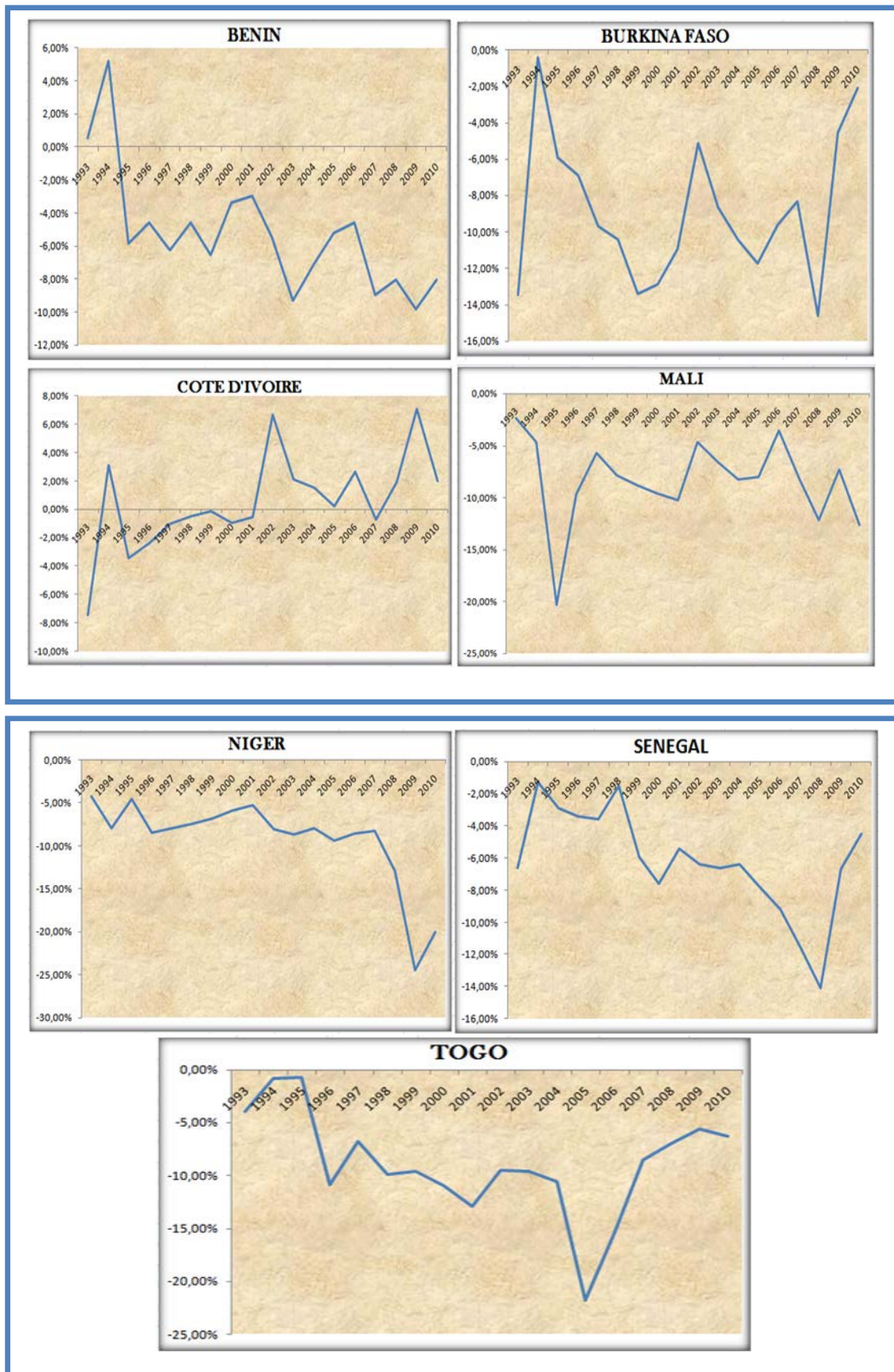
✓ de 2004 à 2010, la croissance économique des pays de l'Union était portée par le secteur privé et le secteur public dont les contributions demeuraient moindres à cause des nouvelles règles de finances publiques imposées par le Pacte de convergence. Le poids en moyenne de chaque Gouvernement dans la croissance du PIB sur la période 2004-2009 se résume comme suit : 7.01% pour le Bénin (dont 9.61% aux investissements et -2.59% aux dépenses de consommation) ; 48.32% pour le Burkina Faso (dont 17.81% sont liés aux investissements publics) ; 16.69% pour la Côte d'Ivoire (dont 9.31% aux investissements de l'Etat) ; 33.98% pour le Mali (dont 18.69% aux dépenses en capital public) ; 34.88% pour le Sénégal (dont 17.05% aux investissements publics) et 11% pour le Togo (dont 6.83% aux investissements publics). Cette période a été marquée par une participation moindre des Gouvernements dans le processus de création de richesses via leurs investissements.

## **1.2 La contribution du secteur commercial**

Dans un premier temps, nous analysons l'évolution du ratio du solde du compte courant dans les pays de l'Union, ensuite dans un second temps, nous mettons en évidence la participation du secteur commercial au processus de création de richesses.

### **a) Le solde du compte courant (en % PIB) dans l'UEMOA**

**Graphique : Evolution du solde du compte courant des pays de l'UEMOA de 1993 à 2010**





**Source :** les données ont été calculées à partir des comptes macroéconomiques de la Zone Franc publiés annuellement par la Banque de France.

De ces graphiques sur l'évolution du solde du compte courant, se dégagent les commentaires suivants :

✓ de 1993 à 1998, les pays de l'Union ont connu presque, sur toute cette période, un solde de compte courant déficitaire malgré la dévaluation du FCFA intervenue en 1994. Le déficit du compte courant rapporté au PIB était en moyenne, sur cette période, de 3.23% au Bénin, de 6.65% au Burkina Faso, de 0.84% pour la Côte d'Ivoire, de 9.64% pour le Mali, de 7.26% pour le Niger et de 2.53% au Sénégal. Cette évolution s'était aussi inscrite dans un environnement international moins favorable, caractérisé par un moindre dynamisme du commerce international, l'instabilité des cours de matières premières et la détérioration des termes de l'échange de l'ordre de 5% en raison de la baisse du prix des produits tropicaux. Trois Etats disposaient cependant d'un déficit de compte courant inférieur en moyenne à 5% du PIB, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Bénin ;

✓ entre 1999 et 2002, avec l'instauration du Pacte de convergence et de stabilité, des réformes ont été entreprises par l'ensemble des Gouvernements dans le cadre de la phase de convergence qui allait de 2000 à 2002. Les Etats de l'Union s'étaient ainsi engagés pour la plupart, avec le FMI, dans un processus d'assainissement de leurs finances publiques, visant à résorber le déficit budgétaire pour diminuer l'endettement des pays, et notamment rembourser les arriérés et réduire le recours aux financements monétaires. Nonobstant ces mesures, les déséquilibres macroéconomiques se sont accentués dans quelques pays de l'Union. Durant cette période, le déficit du compte courant (en % PIB) est passé, en moyenne, à 5.57% pour le Bénin, à 10.18% pour le Burkina Faso contre 6.65% pour la période précédente et à 6.38% pour le Sénégal. Dans les Etats comme le Mali et le Niger, le ratio du déficit des transactions courantes a connu une légère baisse et passe respectivement en moyenne à 7.98% et à 6.93%. Par contre, la Côte d'Ivoire a été le seul pays de l'Union ayant connu, durant cette période, un solde de compte courant excédentaire, le ratio s'établissant à 1.43% ;

✓ de 2004 à 2009, on peut noter dans les pays de l'Union, une persistance du déficit des transactions courantes qui dépassait la norme de 5% du PIB prévue par le Pacte de convergence de 1999. Le Bénin a avoisiné un ratio de déficit de compte courant en moyenne, de 7.30% du PIB, le Burkina Faso 9.85%, le Mali 7.90%, le Sénégal 9.30% et le Togo 11.49% contre 10.55% la période précédente. Au niveau interne, des conditions pluviométriques défavorables ainsi que l'invasion acridienne dans les pays du Sahel avaient affecté les résultats de la campagne agricole 2004/2005. En Côte d'Ivoire, malgré la persistance d'un environnement sociopolitique difficile qui s'était d'ailleurs aggravé avec les événements de



novembre 2004, le solde du compte courant de ce pays a été en moyenne excédentaire et représentait 2.12% du PIB.

On peut retenir de ces analyses qu'en l'absence d'une véritable politique commerciale qui permet de modifier le taux de change à des fins de stabilisation, le déficit du compte courant rapporté au PIB dépasse le plus souvent le seuil de 5% défini dans le Pacte de convergence. Ainsi, lorsque la politique budgétaire évolue indépendamment de la conjoncture économique, cela peut avoir des répercussions néfastes sur la situation commerciale des pays de l'Union. A long terme, il peut en résulter des mesures d'ajustement structurel ou des mesures d'austérité qui ne seront pas en phase avec l'état de la conjoncture.

Compte tenu de ces développements, il peut sembler important de dresser un bilan du secteur commercial afin de voir sa participation à la création de richesses quinze années après la dévaluation du Franc CFA.

#### b) Le commerce dans le processus de création de richesses

	CONTRIBUTION DU COMMERCE A LA CROISSANCE DU PIB					
	1994 - 1998		1999 - 2003		2004 - 2008	
	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS
BENIN	0,77%	-0,76%	0,72%	-0,74%	18,74%	-43,18%
BURKINA FASO	18,65%	-30,31%	-0,99%	-5,66%	17,60%	-36,67%
CÔTE D'IVOIRE	<b>56,11%</b>	<b>-40,01%</b>	<b>72,76%</b>	<b>-55,35%</b>	53,77%	-75,92%
MALI	33,57%	-46,80%	31,50%	-35,00%	26,29%	-39,79%
NIGER	23,91%	-37,24%	9,67%	-27,23%	21,71%	-41,13%
SENEGAL	49,13%	-48,36%	14,08%	-56,13%	13,55%	-58,07%
TOGO	51,21%	-67,38%	69,09%	-91,99%	16,33%	-50,68%

**Source** : les données sont calculées par les auteurs à partir des comptes macroéconomiques de la BCEAO.

Si l'objectif des autorités suite à la dévaluation était de dynamiser l'activité commerciale de chaque pays par une relance des exportations et une compression des importations, force est de constater que cette politique s'est traduite par un échec considérable dans la plupart des Etats de l'Union. En effet, dans l'ensemble des pays de la zone, seule la Côte d'Ivoire a vu son secteur commercial contribuer positivement à la croissance de son économie de 1994 à 2003. Dans les autres pays, on observe que cette contribution a été négative. Ce qui soulève ainsi le problème de compétitivité des Etats de l'UEMOA. En effet, les résultats consignés dans ce tableau permettent de constater que le secteur commercial participe davantage à

l'appauvrissement de ces pays dans un contexte marqué par la libéralisation des échanges à l'échelle internationale.

Il découle du tableau ci – dessus, les analyses suivantes :

✓ juste après la dévaluation de 1994, on a observé presque dans les pays de l'Union sauf au Mali, une convergence dans l'implication de la politique budgétaire sur le processus de création de richesses. En effet, si la politique budgétaire a contribué davantage à la croissance durant cette période, l'accent a été mis surtout sur les investissements publics sauf au Mali où la contribution des dépenses en capital à la croissance a été de 2.38%. quant au commerce extérieur, il faudrait surtout noter, durant cette période, que malgré la contribution négative de ce secteur, les exportations ont contribué positivement à la croissance du PIB. Cependant, les importations augmentaient plus rapidement et détérioraient davantage la balance des paiements courants.

✓ de 1999 à 2003, on note une homogénéité en termes de coupe sur les investissements publics. La contribution des investissements à la croissance est devenue plus faible comparée à la période précédente. Cela s'explique surtout par le fait que les Etats étaient contraints de respecter le critère clé du Pacte de convergence. En effet, il était plus facile pour ces Etats, de réduire leurs investissements publics plutôt que leurs dépenses de consommation publique qui présentaient un caractère irréversible. Par rapport à la situation extérieure, on peut retenir que seule la Côte d'Ivoire a bénéficié de la politique de dévaluation du Franc CFA. Cela témoigne davantage que la zone UEMOA est constituée de pays à revenus intermédiaires et de pays à revenus faibles et dont la convergence économique est non encore parfaite.

Pour mieux comprendre l'origine des déséquilibres courants du secteur commercial, nous allons ainsi procéder à un diagnostic approfondi du secteur commercial.

## **2. Un diagnostic approfondi du secteur commercial**

Dans cette partie, deux approches seront présentées en s'inspirant des méthodes appliquées par le FMI dans le cadre de l'élaboration de ses programmes économiques et financiers : l'approche par l'absorption et l'approche fiscale de la balance des paiements.

### **a) L'approche par l'absorption**

La question qu'on tente de répondre à travers cette approche est la suivante : le déficit du compte courant des pays de l'UEMOA est-il dû à une capacité d'absorption très élevée ou à un revenu disponible très faible par rapport à la demande ? En partant de l'équation d'équilibre macroéconomique, on aboutit à la relation suivante :

Pour **SCC**, le solde du compte courant de la balance des paiements et **RNDB**, le Revenu National Disponible Brut. On a :  $\text{RNDB} - \text{A} = \text{SCC}$  avec A, la capacité d'absorption.

Dans le schéma des flux économiques et financiers, ce solde correspond au solde des opérations non financières du secteur extérieur. Si on observe les données économiques d'un pays, la dernière équation montre que tout déficit du compte courant de la balance des paiements reflète un excès de l'absorption par rapport au revenu national disponible brut (RNDB) ou bien une insuffisance du revenu national pour un niveau donné d'absorption. De ce fait, un pays confronté à un déséquilibre de la balance courante peut chercher à agir, à court terme, sur l'absorption intérieure en mettant en œuvre des politiques de gestion de la demande (aussi appelées politiques macroéconomiques).

En effectuant une comparaison entre le Revenu National Disponible Brut des Etats de l'Union et leur capacité d'absorption, on peut en tirer les enseignements suivants :

- la capacité d'absorption dans la plupart des pays de l'Union demeure très élevée par rapport au revenu national disponible brut, entraînant ainsi un déséquilibre permanent du solde du compte courant de la balance des paiements. Deux raisons permettent de justifier ce déséquilibre : la faiblesse des recettes fiscales et la non maîtrise de l'évolution des dépenses budgétaires.

- **La faiblesse des recettes fiscales** : dans les années quatre – vingt dix, on a assisté à une diminution des recettes fiscales dans la plupart des pays de l'Union. En effet, après avoir baissé au début des années 1990, le ratio des recettes budgétaires (hors dons) rapportées au PIB a nettement progressé en 1994 et 1995, et s'est stabilisé à partir de 1996, reflétant une hausse du taux de prélèvement obligatoire, qui est passé de 12,4 % en 1993 à 17,3 % en 1998. Dans le rapport sur la zone Franc de 1998, l'évaluation de la situation économique et financière révélait que la pression fiscale demeurait relativement faible dans l'UEMOA, comparée aux pays ayant un niveau de développement équivalent. En outre, le rééquilibrage des recettes fiscales, par la diminution de la part des droits de douane au profit de la part des impôts directs, était à peine amorcé. L'équilibre des finances publiques de la plupart des pays de l'Union demeurait toutefois tributaire des financements extérieurs concessionnels, sous forme de dons, de prêts réformés ou de concours exceptionnels, principalement au titre des réaménagements de dette consentis par les bailleurs de fonds bilatéraux.

- **La non maîtrise de l'évolution des dépenses budgétaires** : en 1999, les programmes de rigueur budgétaire adoptés par les pays de l'Union, avec l'aide du FMI, reposaient sur :

- la rationalisation et la modernisation du système fiscal ;
  - l'augmentation du rendement de l'impôt grâce à l'extension de l'assiette et à l'amélioration de la collecte ;
  - la réduction des dépenses courantes de l'Etat, notamment grâce à la modération ou au gel des hausses de salaires dans la fonction publique, à la gestion des promotions et à la stabilisation ou à la réduction des effectifs ;
  - le redéploiement des dépenses publiques au profit de la santé, de l'éducation et, dans une moindre mesure, des investissements en infrastructures.
- En dépit de ces réformes, les mesures préparatoires à la mise en place du tarif extérieur commun et la réduction des droits sur les échanges intra-communautaires avaient pesé sur les recettes douanières. Les recettes d'impôts avaient cependant pâti des difficultés financières des filières agro-industrielles.

L'exécution des opérations financières des Etats en 2006 s'était globalement traduite par une très légère compression du déficit global (hors dons), qui avait atteint 1 280 milliards FCFA, soit 4,9 % du PIB contre 5,3 % en 2005. Cette évolution s'expliquait par une progression des recettes plus soutenue (+ 11,7 % pour les recettes hors dons), que celle de l'ensemble des dépenses (+ 8,2 %). Le déficit, base engagements (dons compris), avait atteint 2,5 % du PIB (contre 2,8 % en 2005).

Malgré cette légère amélioration, la situation des finances publiques restait caractérisée par les graves difficultés rencontrées par plusieurs pays pour maîtriser les dépenses engagées, en particulier, les subventions et autres transferts qui avaient fortement progressé en 2006. Les tensions de trésorerie se sont d'ailleurs accentuées dans certains Etats et se sont traduites par l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs de paiement pour les pays (Côte d'Ivoire, Togo) qui n'ont pas bénéficié, jusqu'en juillet 2005, d'allègement, ni d'annulation de la dette extérieure. Les recettes totales se sont accrues de 10 %, au même rythme que les recettes fiscales ; le taux de pression fiscale se maintenant au faible niveau de 15% du PIB, donc en dessous de l'objectif communautaire de 17 % minimum ; ce qui traduit les difficultés persistantes en matière de recouvrement des impôts et des taxes. Les dons extérieurs ont reculé de 1 point et ont représenté 12,6 % de l'ensemble des recettes en 2007, contre 13,6 % en 2006.

A la lumière de cette analyse, on peut souligner que les mesures prises par les Gouvernements de l'Union pour corriger ces déséquilibres n'ont pas tenu compte de l'état de la conjoncture dans les différents pays. En outre, ces mesures présentaient un caractère purement correctif. De ce fait, les mécanismes de transmission de la politique budgétaire peuvent être lésés, affaiblissant davantage l'activité économique des Etats de l'Union. La question qu'on peut se

poser, à cet effet, est la suivante : **le déficit du compte courant des Etats de l'UEMOA reflète – t – il essentiellement le déficit de leur secteur budgétaire ?**

Pour répondre à cette question, nous allons évaluer la part de la politique budgétaire dans le déficit du compte courant à travers une approche fiscale de la balance des paiements.

### b) L'approche fiscale de la balance des paiements

Cette approche s'inspire de la méthode du FMI dans l'élaboration du diagnostic macroéconomique des pays en développement. Elle repose sur l'équation fondamentale de la balance des paiements :

$$(S_g - I_g) + (S_p - I_p) = SCC$$

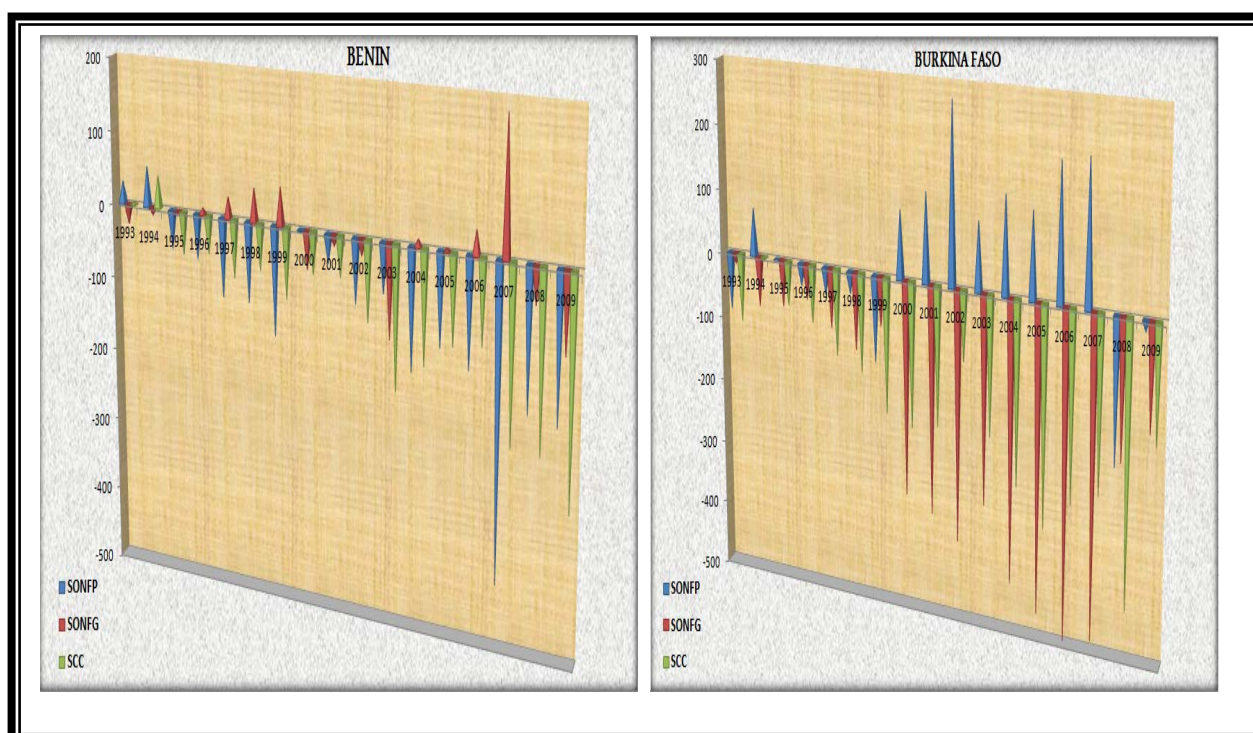
**S<sub>g</sub>** et **S<sub>p</sub>** représentent respectivement l'épargne publique et l'épargne privée.

**I<sub>g</sub>** et **I<sub>p</sub>** représentent respectivement l'investissement public et l'investissement privé.

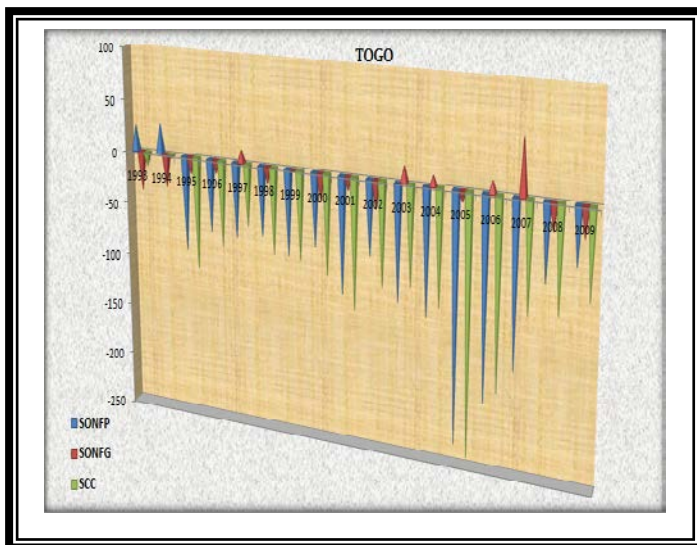
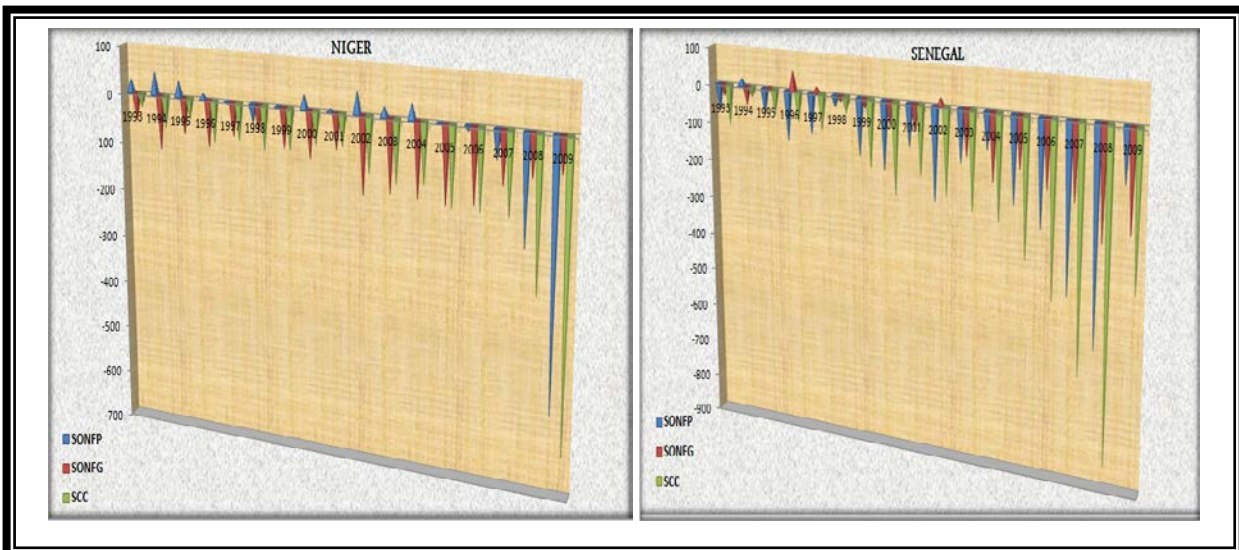
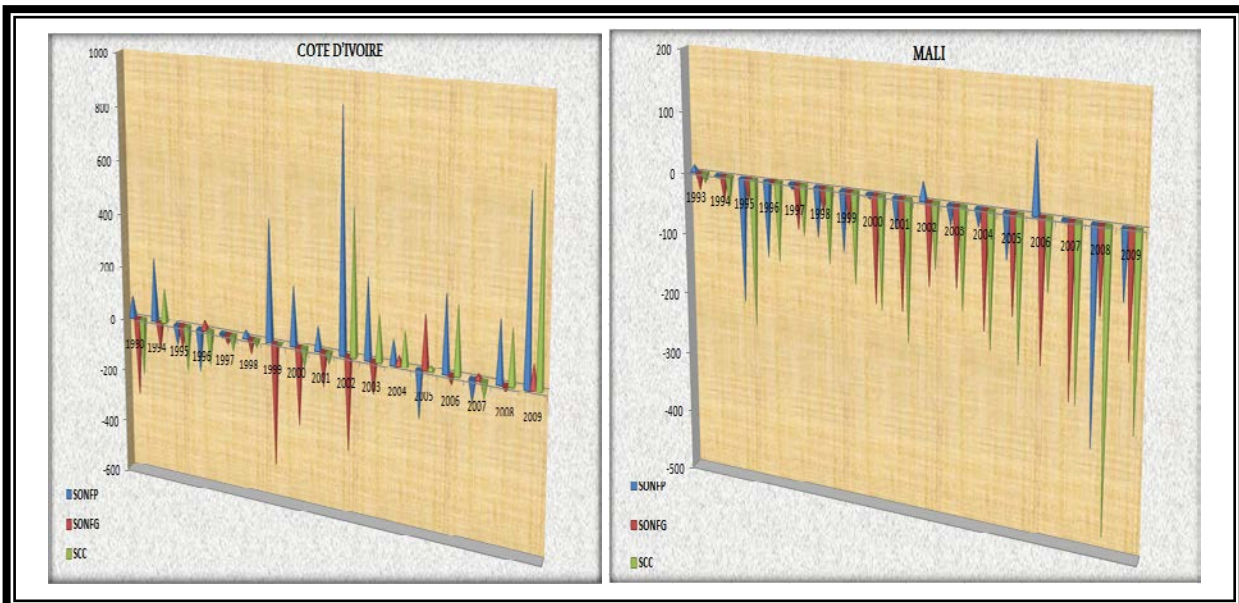
**(S<sub>g</sub> - I<sub>g</sub>)** constitue la part de la politique budgétaire dans le solde du compte courant, tandis que **(S<sub>p</sub> - I<sub>p</sub>)** représente celle du secteur privé dans le solde du compte courant.

Cette ventilation permet de différencier entre plusieurs situations que l'on peut schématiser pour une période donnée.

**Graphique 4 : Evolution du Solde des Opérations Non Financières des secteurs gouvernemental, privé et extérieur de 1993 à 2009**







**SONFG** : Solde des **O**pérations **N**on **F**inancières du **G**ouvernement ; **SONFP** : Solde des **O**pérations **N**on **F**inancières du **P**rivé ; **SCC** : Solde du **C**ompte **C**ourant.

**Source** : les données sont calculées à partir des comptes macroéconomiques des Etats de l'UEMOA publiés annuellement par la Banque de France et la BCEAO.

De ces graphiques, il ressort les commentaires suivants :

✓ de 1993 à 2003, le déficit budgétaire a été la cause principale du déficit du compte courant des Etats tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger. En effet, le niveau d'épargne dont disposait leur secteur gouvernemental ne permettait pas d'assurer la couverture totale des besoins d'investissement. Pour la Côte d'Ivoire, la situation ne semblait pas inquiétante d'autant plus que son déficit commercial représentait 0.84% de son PIB. Par contre, au Burkina Faso et au Niger, on a assisté à une progression rapide des dépenses de consommation de l'administration durant cette période avec des recettes fiscales relativement stables et des programmes d'investissement qui se manifestaient par une hausse considérable des dépenses en capital public. Deux pays, notamment le Bénin et le Mali, ont présenté sur la période 1999-2003, une évolution semblable de leur déficit commercial causé en partie par la situation de leurs finances publiques ;

✓ on remarque, toutefois, que sur la période 1993-1998, le déficit du compte courant du Bénin, du Mali, du Sénégal et du Togo était dû aux difficultés du secteur privé qui était très affecté par la dévaluation du Franc CFA en 1994 ; ce qui justifiait d'ailleurs le gap de financement dont éprouvait ce secteur à l'époque, malgré les importantes mesures d'ajustement prises par les autorités après la dévaluation. Ce gap s'est prolongé jusqu'en 2007 pour le Bénin, le Sénégal et le Togo. La Côte d'Ivoire, malgré ses tensions et ses crises qui l'ont affectée à partir de l'année 2000, était le pays de l'Union dont le secteur privé présentait une capacité de financement stable, mais son déficit effectif des finances publiques était en moyenne de 1.2% entre 2000 et 2009.

Les évolutions économiques constatées dans les pays de l'Union ont conduit en 1999 à l'adoption du Pacte de convergence. Celui – ci devait, certes, accorder une plus grande importance aux évolutions économiques des Etats de l'Union, mais aussi, à la sauvegarde de la soutenabilité des finances publiques. Nous allons ainsi présenter dans la section qui suit, à un bilan de la première décennie du Pacte de convergence.

### **3. Un bilan de la première décennie du Pacte de convergence**



Le Pacte avait pour rôle d'amener les Gouvernements à cibler un solde budgétaire proche de l'équilibre ou un excédent, laissant aux stabilisateurs automatiques, la charge de réduire les effets des fluctuations cycliques.

Nous allons, dans cette section, analyser d'abord les facteurs explicatifs de la croissance du budget des Gouvernements de l'Union et présenter l'évolution du cycle budgétaire dans les différentes phases économiques.

### **3.1 Les facteurs explicatifs de l'évolution du budget des Etats de l'Union**

Des graphiques sur la contribution à la croissance du budget (**cf. annexe 3**), on peut en déduire :

- ✓ entre 1994 et 1998, la progression du budget est liée dans la plupart des pays de l'Union, à l'instauration de programmes d'investissement public. C'est le cas notamment du Burkina Faso avec une contribution en moyenne des dépenses en capital de 68.5%, de la Côte d'Ivoire (50.95%), du Mali (61.32%) et du Sénégal (85.58%). Ces programmes, qui étaient engagés juste après la dévaluation du Franc CFA, étaient destinés à relancer la croissance de l'activité économique des Etats de l'Union et à encourager les investissements du secteur privé. Seuls le Bénin, le Niger et le Togo ont connu une progression de leur budget basée notamment sur les dépenses courantes de l'administration publique ; ces pays ayant opéré des coupes massives sur leurs investissements publics afin de rétablir le déséquilibre de leurs finances publiques ;
- ✓ avec l'introduction du Pacte de convergence en 1999, les tendances se sont fortement inversées dans les pays de l'Union. Hormis le Niger, on a assisté dans les Etats membres de l'Union, à une baisse considérable des investissements publics ; la croissance des budgets sur la période 1999 à 2003 étant liée à l'évolution importante des dépenses de consommation des Gouvernements. En effet, le Pacte de stabilité avait imposé des règles en termes de solde budgétaire et de déficit commercial que les Etats devaient respecter durant la phase de convergence ; ce qui avait conduit les Gouvernements à effectuer des coupes importantes sur leur niveau d'investissement afin de réaliser l'objectif de solde budgétaire de base équilibré. Le Bénin s'est retrouvé ainsi avec une contribution en moyenne des dépenses en capital public de l'ordre de 31.64%, le Burkina Faso pour 30.68%, le Mali pour 11.93% et le Sénégal pour 46.3% ; la Côte d'Ivoire ayant suspendu ses programmes d'investissement en raison de sa crise politique ;
- ✓ entre 2004 et 2008, des pays tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo ont connu une expansion de leur budget due à une extension de leur secteur public ; ce qui a gonflé leurs dépenses de consommation au profit de leurs investissements. Les salaires et autres dépenses courantes ont contribué en moyenne, durant cette période, à l'évolution du budget du Burkina Faso de 59%, de la Côte d'Ivoire pour 97%, du Sénégal pour 55% et du

Togo pour 84%. Le Bénin, le Mali et le Niger ont, quant à eux, présenté un budget en expansion dû surtout à la croissance de leurs dépenses en capital public ; ce qui était conforme aux recommandations formulées dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

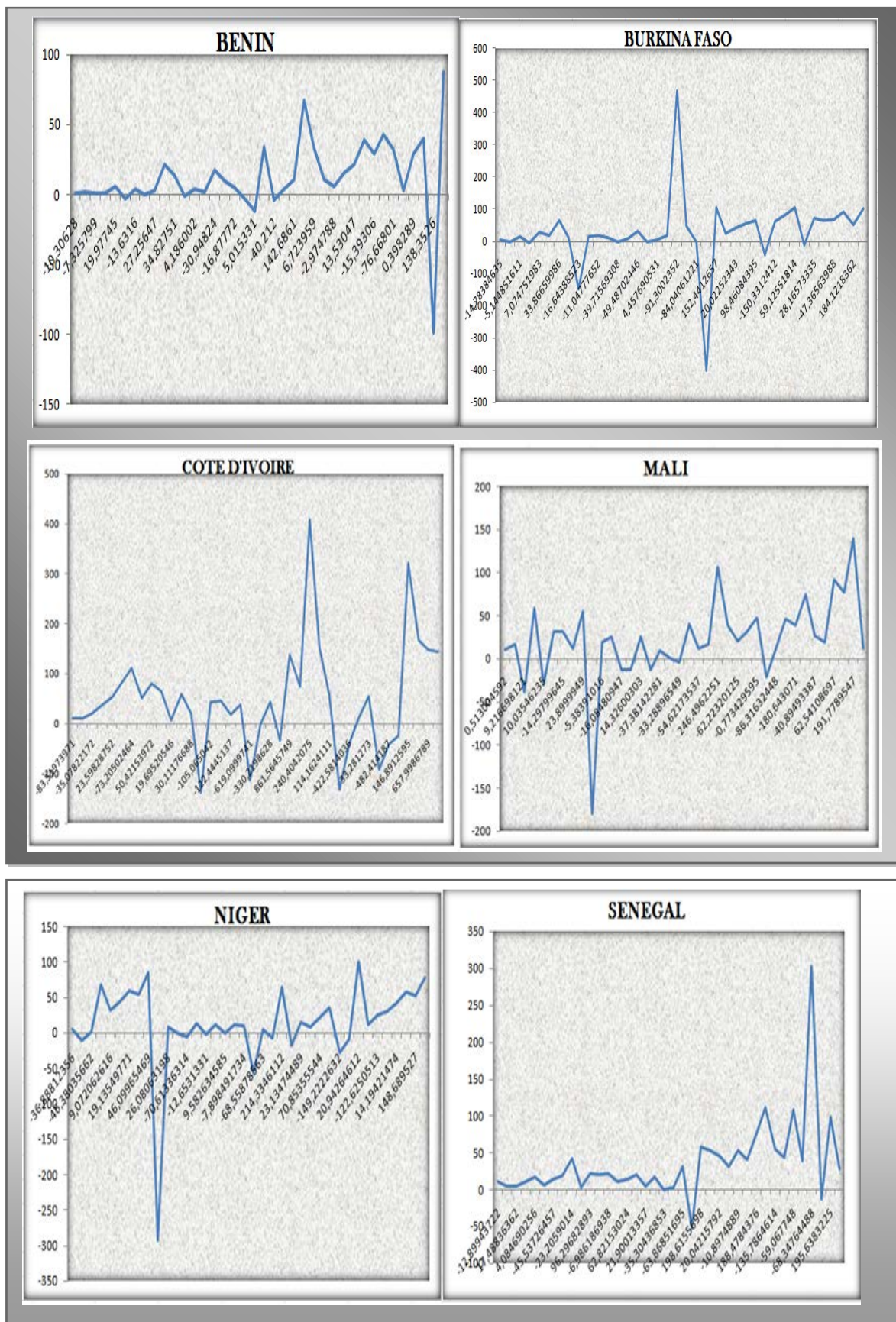
Ces contre-performances réalisées ainsi ces dernières années dans la plupart des Etats de l'Union sont globalement imputables à un assainissement insuffisant des finances publiques et à un arbitrage budgétaire généralement défavorable aux dépenses d'investissement privé. En effet, un constat général qui se dégage de cette analyse est qu'avant 1999 – l'entrée en vigueur du Pacte de convergence – la hausse du budget des Gouvernements de l'Union était due de manière considérable à la promotion des investissements du secteur public.

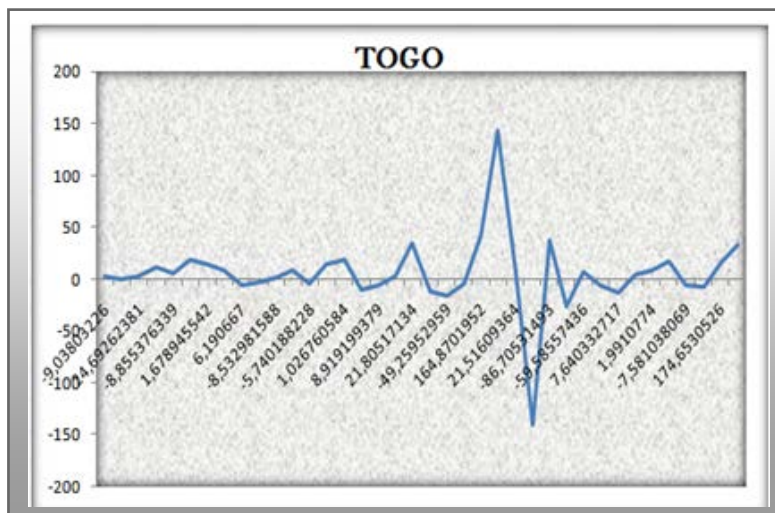
Après 1999, les pays de l'Union étaient contraints de respecter les mesures prises durant les phases de stabilité et de convergence du Pacte, notamment la réalisation d'un solde budgétaire de base équilibré et d'un taux d'endettement inférieur à 70% du PIB. Pour se faire, les Gouvernements se sont engagés dans une période de consolidation budgétaire ; l'ajustement du solde s'effectuant durant des périodes de faible croissance par des coupes massives sur les investissements publics. De telles situations peuvent conduire à des pertes croissantes d'efficacité de la politique budgétaire et compromettre le canal de transmission des investissements en entraînant un phénomène d'éviction du secteur privé. Selon Alesina et Perotti (1995), les consolidations budgétaires doivent être généralement entreprises en période de forte croissance. Toutefois, il est important de souligner qu'une concentration exclusive sur les dépenses de consommation publique ne peut retracer réellement l'originalité de l'Etat dans le processus de création de richesses et risque d'altérer le potentiel d'offre des économies de l'Union.

### **3.2 Evolution du cycle budgétaire de 1972 à 2009**

Cette partie de l'étude met en exergue l'évolution des dépenses budgétaires (que l'on note par **G**) dans les différentes phases du cycle économique de chaque pays de l'Union sur la période 1972 à 2009. L'intérêt d'une telle analyse se justifie dans la mesure où cela permet de faire apparaître dans un même graphique les phases de conjoncture économique favorable ou défavorable et aussi, les phases d'expansion ou de restriction des dépenses publiques. Autrement dit, la courbe permet de savoir si la corrélation entre l'évolution des dépenses publiques et la variation du cycle économique est positive ou négative sur la période 1972 à 2009. En axe des abscisses, nous avons la variation absolue de l'écart conjoncturel de 1972 à 2009 (cet écart étant calculé à partir du filtre de HP de Hodrick-Prescott), tandis que l'axe des ordonnées représente la variation absolue des dépenses publiques sur la période 1972 à 2009.

**Graphique 6 : La variation des dépenses publiques des pays de l'UEMOA en fonction de la variation de l'écart conjoncturel de 1972 à 2009**





**Source** : les données utilisées dans ces graphiques sont calculées à partir de la base statistique de la BCEAO.

Les remarques suivantes se dégagent de ces graphiques :

- ✓ jusqu'au début de la décennie 90, on peut souligner que dans les pays de l'Union, il semblait avoir une liaison positive entre l'écart conjoncturel et le taux de progression des dépenses publiques ; ce qui présage une procyclicité de la politique budgétaire des Gouvernements. La décennie précédente a été surtout marquée par l'application des programmes d'ajustement structurel qui imposaient aux Etats de l'Union, des mesures budgétaires extrêmement rigoureuses avec pour objectif la correction des déséquilibres de la balance des paiements. Cependant, il faut noter que les mesures fixées par les autorités étaient définies indépendamment de la situation conjoncturelle de chaque pays ;
- ✓ après la dévaluation du Franc CFA en 1994, certains Etats comme le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal se sont aperçus que la correction des déséquilibres extérieurs nécessitait une politique budgétaire contracyclique. En période de conjoncture défavorable, ces pays mettaient en place une politique expansive des dépenses publiques en vue de soutenir leur activité économique et qu'en période favorable, on assistait à une amélioration de leur solde budgétaire. Afin de préparer l'entrée en vigueur du Pacte de convergence, les Etats de l'Union ont entamé après 1995, une politique de rigueur budgétaire qui s'est traduite par **une forte diminution des investissements publics et des dépenses courantes**. L'objectif des Gouvernements à l'époque était la stabilisation macroéconomique à court terme et la réduction du déficit extérieur des pays de l'Union ;
- ✓ en 1999, suite à l'instauration du Pacte de convergence, les mesures de restriction budgétaire imposées par la Commission de l'UEMOA afin de respecter le critère clé ont entraîné dans la plupart des Etats, une baisse relative du PIB effectif ; ce qui explique la

variation négative de l'écart conjoncturel, notamment au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal où la politique budgétaire discrétionnaire a évolué dans le même sens que le cycle économique. Dans les pays comme le Burkina Faso, le Mali et le Togo, la politique budgétaire a été expansive après la mise en place du Pacte, quelle que soit la nature du cycle économique.

### **3.3 Analyse du solde des opérations financières et de leur financement**

Sur la base des quatre comptes macroéconomiques présentés chaque année par la BCEAO et la Banque de France, nous effectuons une analyse des interrelations entre ces comptes afin de disposer d'un schéma des flux économiques et financiers (**cf. annexe 4**). Cela consiste à ressortir les besoins de financement de chaque secteur (public et privé), leur mode de financement (interne ou externe) ainsi que leurs origines (le système bancaire, le système domestique ou le système non bancaire et les mouvements de capitaux à court et long terme). Nous résumons dans ces tableaux, les besoins de financement du secteur gouvernemental et du secteur privé.

Il ressort ainsi du schéma des flux économiques et financiers (**cf. annexe 4**), les constats suivants :

Sur la période 1994 à 1998, malgré la faiblesse des investissements publics constatés précédemment dans l'analyse des composantes budgétaires, l'épargne publique demeurait insuffisante dans la plupart des pays de l'Union pour couvrir la totalité des besoins d'investissement. Cela se comprend fort bien d'autant plus que ces Etats affectent les  $\frac{3}{4}$  de leur budget aux dépenses de consommation publique ; ce qui affaiblit le niveau d'épargne publique.

Pour assurer la couverture des besoins en termes d'investissement public sur la période 1994 à 1998, les autorités l'Union ont recouru beaucoup plus au financement extérieur composé notamment du financement exceptionnel (les annulations de dette, les rééchelonnements de la dette publique ou la reconversion des dettes en titres) et des mouvements de capitaux à long terme qui sont constitués par les tirages et prêts-projets du FMI. En résumé, le financement exceptionnel (en % PIB) octroyé au secteur public a représenté en moyenne, de 1994 à 1998, 5.96% en Côte d'Ivoire, 4.25% au Sénégal, 4.15% au Niger, 4.01% au Togo et 3.13% au Mali. Si l'on prend la zone dans son ensemble, il s'établissait en moyenne à 2.72% du PIB sur la période 1994-1998, tandis que les flux de capitaux à long terme étaient en moyenne de 1.35% du PIB. On peut néanmoins souligner que les mouvements de capitaux à long terme les plus élevés dans la zone ont été observés au Burkina Faso (3.49% du PIB) et au Mali (3.08% du PIB).

La période 1999-2003 a été marquée par une dégradation du déficit budgétaire de l'Union qui atteint en moyenne 5.27% du PIB; ce qui dépasse de plus de 2 points, la norme fixée par le FMI. Cette situation s'explique par les importantes réformes économiques et politiques qui ont été engagées par les Gouvernements de l'Union après le Sommet mondial de Septembre 2000 à New York sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement à atteindre dans le moyen et long terme. Ce qui avait conduit aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA à adopter le Programme Economique Régional pour stimuler une croissance dynamique des échanges, des investissements et des capacités de production qui étaient très faibles. D'ailleurs, le rapport sur le développement des économies de l'UEMOA de 2003 avait souligné que "l'espace économique de l'Union est caractérisé par une évolution négative du stock de capital sur une longue période. La fragilité de la croissance est imputable à la faiblesse de la base productive de l'Union induite par un niveau insuffisant des investissements. Combiné à l'importance de l'usure du capital, ce phénomène a entraîné un processus de décapitalisation dans la plupart des économies de l'Union."<sup>4</sup>

Cependant, les disparités entre les Etats de l'Union restent très importantes et les déficits budgétaires rapportés au PIB se sont fortement creusés au Burkina Faso (14.52% contre 6.53% la période précédente), en Côte d'Ivoire (3.50% contre 1.02% la période précédente) et au Mali (6.29% contre 3.01% la période d'avant).

Comment le financement des investissements publics par les mouvements de capitaux affecte les économies de l'Union ?

Le financement des investissements publics par les mouvements de capitaux extérieurs s'est traduit dans les pays de l'Union par une augmentation des intérêts de la dette extérieure, et en conséquence, une hausse des dépenses de consommation publique. Il s'ensuit alors une baisse du niveau de l'épargne publique ; ce qui réduit les capacités de financement en interne des économies de l'Union et entraîne ainsi un cercle vicieux.

Force est de constater que les charges de la dette se sont réduites considérablement depuis 1996, malgré les importants programmes de relance et de croissance entrepris par les Etats de l'Union qui entraînaient simultanément une hausse du service de la dette.

---

<sup>4</sup>COMMISSION UEMOA(2006) : « Programme Economique Régional (PER) 2006-2010 : Diagnostic, vision et stratégie », Rapport de la Commission de l'UEMOA, Juillet 2006. P 13.



**Graphique 7 : Evolution des intérêts de la dette extérieure des pays de l'UEMOA sur la période 1993-2010**



**Source :** les données du graphique proviennent de la base de données de la BCEAO.

Ce graphique montre l'évolution des intérêts de la dette publique extérieure des pays de l'Union sur la période 1993 à 2010. Après l'échec des tentatives d'ajustement réel, la dévaluation du Franc CFA pouvait être considérée comme un recours à une nouvelle stratégie d'ajustement pour résorber les déséquilibres macroéconomiques profonds apparus au cours des années quatre – vingt. En effet, de 1985 à 1994, on a assisté à une hausse de 94% de la dette extérieure dans les pays de la zone Franc ; ce qui avait plongé les Etats de l'Union dans une crise sévère de la dette. Lors du sommet du G7 à Lyon en 1996, a été lancée l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) qui devait permettre de ramener à un niveau supportable, la charge de la dette de ces pays. Les annulations nécessaires pour réduire l'endettement à un niveau supportable étaient estimées à 150% des exportations ou à 250% des recettes fiscales ; ce qui justifie la décroissance de la courbe, malgré les programmes d'investissement entrepris à cette période.

## CONCLUSION

Les analyses réalisées dans cette étude permettent de dégager un bilan de la première décennie de la dévaluation du Franc CFA et du pacte de convergence.

Les efforts déployés par les autorités de l'Union suite à la dévaluation du Franc CFA en 1994 n'ont pas eu les effets escomptés. En effet, hormis la Côte d'Ivoire, la dévaluation du Franc CFA a contribué négativement à la croissance économique des pays de l'Union. En moyenne, durant la première décennie de la dévaluation, donc de 1994 à 2003, le commerce a contribué à la croissance économique à hauteur de : - 16.33% au Burkina Faso ; - 16.73% au Mali ; - 30.89% au Niger ; - 41.28% au Sénégal ; - 69.07% au Togo et 0% au Bénin.



Ces résultats justifient en partie, les causes du retard dans le processus de développement des pays de l'UEMOA, mais aussi, ils expliquent pourquoi les Etats de l'Union ne peuvent tabler sur une stratégie de croissance extravertie. N'ayant pas la liberté de définir une politique commerciale efficace en raison de la fixité du taux de change entre le Franc CFA et l'Euro, les Etats de l'UEMOA sont le plus souvent victimes de la détérioration des termes de l'échange. Dans un contexte de plus en plus marqué par une libéralisation intense des échanges, ces Etats deviennent vulnérables face aux chocs externes, d'autant plus qu'ils ont perdu un instrument privilégié de leur politique économique, à savoir le taux de change.

Mucherie (2012) a défendu l'argument selon lequel l'efficacité de la politique budgétaire dépend du degré de rigidité des salaires nominaux et des délais d'efficacité de l'instrument de stabilisation. De ce fait, si les cycles sont courts et que les délais d'efficacité semblent longs, il serait préférable de ne pas prendre de mesures budgétaires pour atténuer l'évolution du cycle économique, car il y a de fortes chances que les décideurs accentuent les fluctuations de l'activité, entraînant davantage une instabilité macroéconomique et faisant perdurer le phénomène de procyclicité budgétaire.

En fixant le critère sur le solde budgétaire de base, la Banque centrale avait pour rôle de définir un taux d'intérêt qui lui permet d'atteindre son niveau d'inflation – objectif. Pour cette raison, le critère clé du Pacte devrait prendre en compte le fait que pour assurer la stabilité de la demande et contrôler le taux d'inflation, la politique budgétaire requiert que les pays en situation conjoncturelle défavorable accusent un certain déficit public, que les pays en situation relativement meilleure aient un excédent public. Cependant, lorsque le Pacte de convergence ne définit pas un critère sur le solde budgétaire corrigé des fluctuations conjoncturelles, cette situation peut entraîner un dysfonctionnement des stabilisateurs automatiques et affecter les mécanismes de transmission de la politique budgétaire.

Les analyses effectuées dans la troisième section de cette étude ont fait apparaître une liaison positive entre l'évolution de la politique budgétaire et du cycle économique ; ce qui présage un caractère procyclique de la politique des finances publiques dans les Etats de l'UEMOA. De tels comportements conduisent au creusement du déficit budgétaire effectif qui dépasse régulièrement le seuil de 3% du PIB fixé par le FMI et en conséquence, ils pèsent lourdement sur la situation commerciale de chaque pays. En effet, en calculant la part de la politique budgétaire dans le solde du compte courant, nous avons trouvé que les pays de l'Union étaient caractérisés par des déficits jumeaux et que le déficit du compte courant de ces Etats trouvait son origine principale dans la politique budgétaire. Dans le cadre d'une consolidation budgétaire, il est difficile pour une nation de disposer d'une politique budgétaire contracyclique. En effet, dès lors que les Gouvernements présentent un déficit budgétaire

assez élevé ou un déficit commercial très important, les mesures prises par les autorités publiques pour restaurer les finances publiques ne tiennent plus compte de la situation conjoncturelle du pays. Ce qui fait que la politique budgétaire devient procyclique. Dans cette situation, il paraît difficile pour ces pays, de tabler sur leur politique budgétaire afin d'assurer la stabilisation de leur activité économique.

L'étude des flux de financement montre, cependant, que suite à l'instauration des réformes après le Sommet de New York en 2000, d'importants programmes d'investissement ont été entamés par les pays de l'Union et ils étaient financés sur cette période par les tirages et les prêts – projets du FMI. Néanmoins, il faut retenir que cette dynamique de réformes a entraîné un creusement de l'écart entre l'épargne publique et les investissements des Gouvernements. Malgré la hausse des tirages et prêts-projets dans certains pays de l'Union, la couverture totale des besoins de financement public n'était pas assurée ; ce qui soulève un défaut de coordination des institutions économiques. En effet, la plupart des réformes prônent une hausse des investissements qui augmentent les besoins de financement des Gouvernements et entraînent un dépassement du seuil de déficit public de 3% du PIB fixé par le FMI ; ces réformes faisant abstraction des règles budgétaires définies dans le cadre du Pacte de convergence. Or, dès l'instant que les financements de certaines institutions sont disponibles, la mise en œuvre des programmes d'investissement devient obligatoire sans aucune analyse de leur compatibilité avec les critères budgétaires du Pacte.

Compte tenu des résultats de nos analyses économiques, il est important de retenir que les Etats de l'UEMOA forment un ensemble hétérogène. En outre, ils ne peuvent utiliser ni leur taux d'intérêt, ni leur taux de change à des fins conjoncturelles ou de relance économique. Eu égard à ces remarques, on peut se poser la question à savoir si la politique budgétaire est suffisante, aujourd'hui, pour instaurer une dynamique de croissance accélérée dans les pays de l'UEMOA, surtout lorsque cette politique fait abstraction de l'état de la conjoncture au moment de sa mise en œuvre.

## Bibliographie

- ALESINA A. et PEROTTI R. (1995):** « The political Economy of Budget Deficits », IMF Staff Papers 42. PP. 1-31.
- AFONSO A. et SOUSA R. M. (2009):** « The macroeconomic effects of fiscal policy », European Central Bank, Working Papers Series N° 991 / Janvier 2009.
- AIMAR T. et al. (2010):** « Le cycle économique: une synthèse », Association Française de Cliométrie. Working Paper N°4. 2010.
- ALESINA A. et ARDAGNA S. (1998):** « Tales of fiscal contractions », Economic Policy, N° 27.1998.
- ALESINA A. et TABELLINI G. (2005):** « Why is fiscal policy often procyclical ? », Journal of the European Economic Association. July 2005. PP. 1007 – 1025.
- AMIN S. (1989):** « La Faillite du Développement en Afrique et dans le Tiers-Monde », HARMATTAN. 1989.
- AMIN A. A. (1998):** « Cameroon's Fiscal Policy and Economic Growth », AERC. Paper N°85. Nairobi. 1998.
- ARTUS P. (1997):** « Rigueur budgétaire, crédibilité des politiques budgétaires et comportement de consommation », PRESSES DE SCIENCES PO. Revue Économique, vol. 48, n°3, Paris. Mai 1997.
- ARTUS P. et KAABI M. (1993):** « Dépenses publiques, progrès technique et croissance », Revue Economique, vol. 44, N°2, Pp. 287-313.
- BANQUE DE FRANCE (1993 à 2011):** « L'évolution de la situation économique et financière dans la zone UEMOA : Rapport sur la Zone Franc », EUROSYSTEME.
- BAKER D. (2010):** « The myth of expansionary fiscal austerity », Center for Economic and Policy Research, Washington DC.
- BALASSONE F. et al. (2009):** « Fiscal sustainability and policy implications for the Euro area », Research Series Working Paper, no 155, January 2009.
- BARRO R. J. (1989):** « The Ricardian Approach To Budget Deficit », Journal of Economic Perspectives, Vol. 3. P 37.
- BARRO R. J. (1990):** « Government Spending in a Simple Model of Endogenous of Growth », Journal of Political Economy. N° 98.
- BERTHOMIEU C. et BONETTO F. (2004):** « Analyse des investissements publics porteurs de croissance (capacity building public investments) et les difficultés de leur financement : Étude de cas de cinq pays méditerranéens partenaires de l'Union Européenne : Maroc, Tunisie, Turquie, Égypte, Liban », Rapport final du Projet de Recherche FEM 22-26.

**COMMUNIER J. M. et LAMOTTE H.(1997)** : « Finances publiques, le budget de l'Etat », PUF, Septembre 1997. P 49.

**COMBEY A. et MALLY K. (2010)**: «Impact du Pacte de convergence, de stabilité et de croissance sur la convergence réelle dans l'UEMOA », Université d'Auvergne et Université de Lomé. Janvier 2010.

**COUTINHO L. (2005)**: « Fiscal Policy in the new open economy macroeconomics and prospects for fiscal policy coordination », Journal of Economic Survey. Vol. 19, N° 5.

**CREEL J. et al.(2002)** : « Pacte de stabilité et les politiques budgétaires dans l'Union européenne », Revue de l'OFCE. Mars 2002.

**DIOP M. et DIAW A. (2014)** : « Politique budgétaire et stabilisation conjoncturelle dans la zone UEMOA », Revue Economique de l'OFCE N°137, Septembre 2014.

**DIRECTION DE LA PREVISION (2003)** : « Les Gouvernements utilisent-ils la politique budgétaire pour atténuer les cycles économiques ? », Analyses Economiques N°1. Juin 2003.

**DIRECTION DE LA PREVISION (2003)** : « Solde structurel et l'effort structurel : un essai d'évaluation de la composante discrétionnaire de la politique budgétaire », Analyses Economiques N° 18. Novembre 2003.

**DUCHENE G. et al. (2009)** : « Macroéconomie », PEARSON Education France, Paris. PP.190-193

**DUCHENE S. et LEVY D. (2003)** : « Solde "structurel "et "effort structurel" : un essai d'évaluation de la composante "discrétionnaire" de la politique budgétaire », Analyses Économiques N°18, Novembre 2003

**FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (2001)** : « Manuel sur la transparence des finances publiques », Département des Finances Publiques du FMI. 2001

**HUART F. (2011)** : « Les politiques budgétaires sont-elles contracycliques dans la zone Euro ? », Revue OFCE, N° 116. Janvier 2011.

**INTERNATIONAL MONETARY FOUND (2009)**: « World Economic and Financial Surveys: Regional Economic Outlook Sub-Saharan Africa. Weathering the Storm », Département des Finances Publiques du FMI. 2001

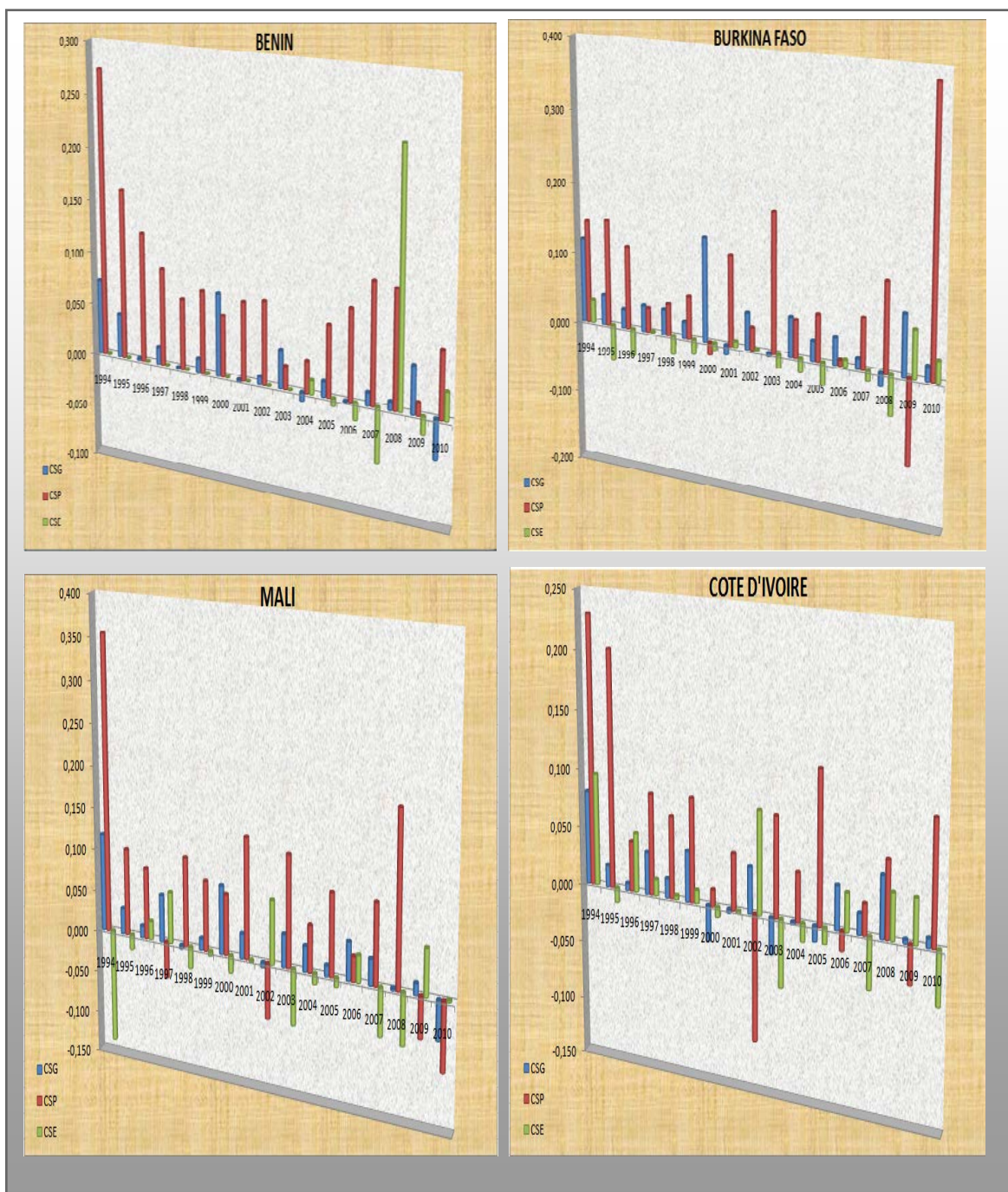
**JEANNENEY S. G. (2012)** : « Conduite de la Politique monétaire en Union monétaire : défis et perspectives – Le cas de l'UMOA », Symposium du 50<sup>e</sup> anniversaire de la BCEAO. Session 1. P. 17

**JEANNENEY S. G. et TAPSOBA S. J-A (2011)** : « Pro cyclicité de la politique budgétaire et surveillance multilatérale dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine », African Development Review, Vol.23, N°2, PP. 172 – 189.

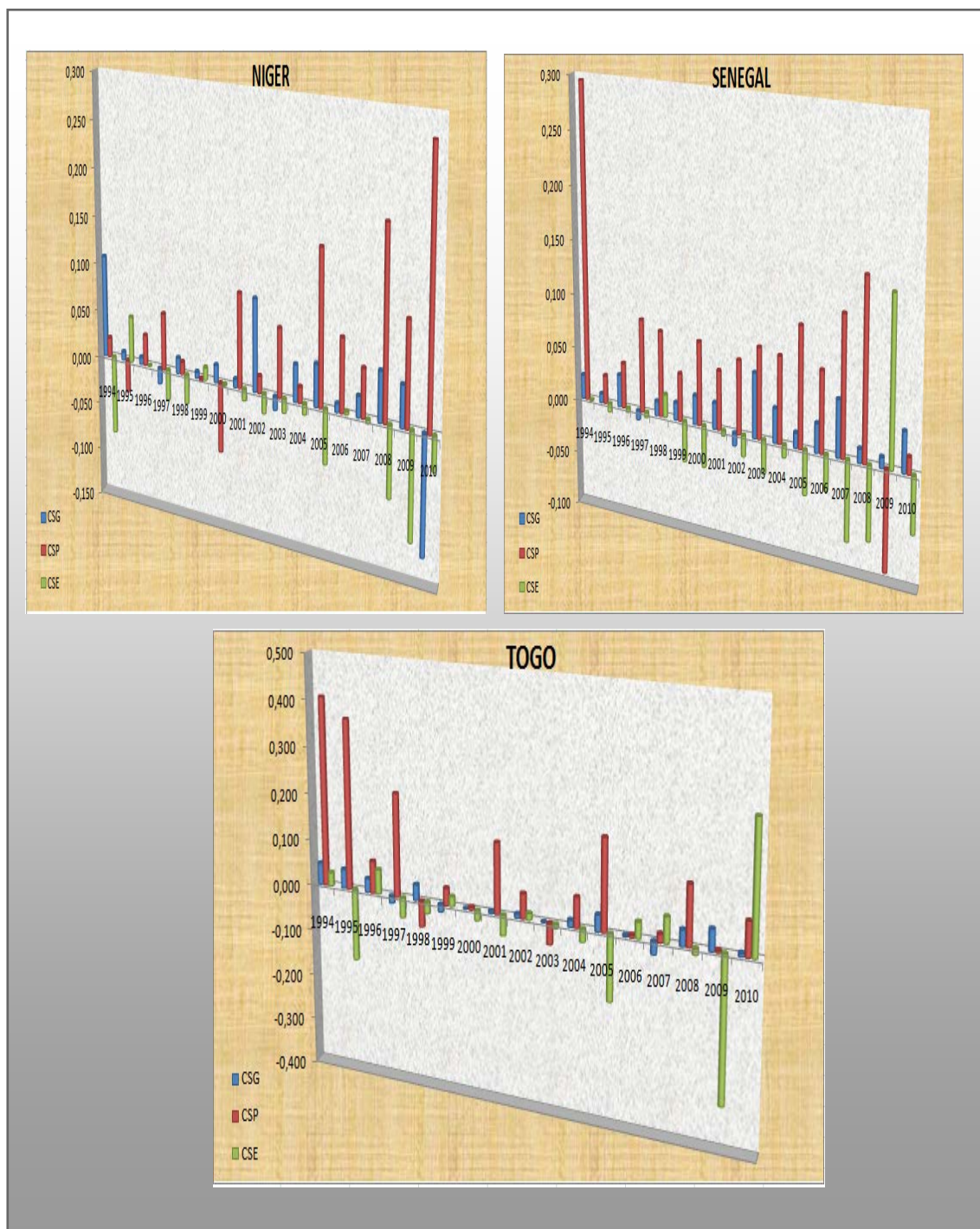
- LANE P. (2002):** « The cyclical behavior of fiscal policy: Evidence from the OECD», Journal of Public Economics, 87, 1661-1675.
- MANASSE P. (2005):** « Pro-cyclical Fiscal Policy: shocks, Rules and Institutions», A view from Mars. IMF Working Papers 06/27, International Monetary Fund.
- MUCHERIE M. (2012):** « Politique budgétaire », Le site de Sciences Economiques et Sociales, 2012.
- MATHIEU C. et STERDYNIAK H. (2003):** « Réformer le Pacte de Stabilité : l'état du débat », Revue de l'OFCE N°84, Janvier 2003.
- MILLS P. et QUINET A. (1992):** « Dépenses publiques et croissance », Revue Française
- MUCHERIE M. (2012):** « Politique budgétaire » Le site de Sciences Economiques et Sociales. 2012.
- OCDE (2009):** «Rapport d'étude sur la Zone Euro », Revue économique de l'OCDE. Janvier 2009.
- PAUL L. et PAVOT J. (2006):** « La maîtrise de la croissance des dépenses : un facteur clé pour les finances publiques », Bulletin de la Banque de France n°154. Octobre 2006.
- PEDRONI P. (1995):** « Panel cointegration, asymptotic and finite sample properties of pooled time series tests with in application to the PPP hypothesis », Indiana University, Working Papers in Economics. N°95-013.
- PERCEBOIS J. (1991):** « Economie des finances publiques », ARMAND COLIN. Octobre 1991.
- STERDYNIAK H. et MATHIEU C. (2003):** « Réformer le Pacte de stabilité : l'état du débat», Revue de l'OFCE N°83. Janvier 2003.
- STERDYNIAK H. et CREEL J. (1995):** « Les déficits publics en Europe ; Causes, conséquences ou remèdes à la crise », Revue de l'OFCE N°54. Juillet 1995.
- TRICHET J. C. (2005):** « La politique monétaire européenne : du bon usage des statistiques », Observateur de l'OCDE N° 246/247. Janvier 2005. P 25.
- VERNE J. F. (2011):** « Les principales caractéristiques du cycle économique et de la croissance tendancielle au Liban », Revue d'Analyse Economique, Vol. 87, N°2, Juin 2011.

## ANNEXES

**Annexe 1 : Les contributions à la croissance économique des pays de l'Union  
de 1994 à 2010**





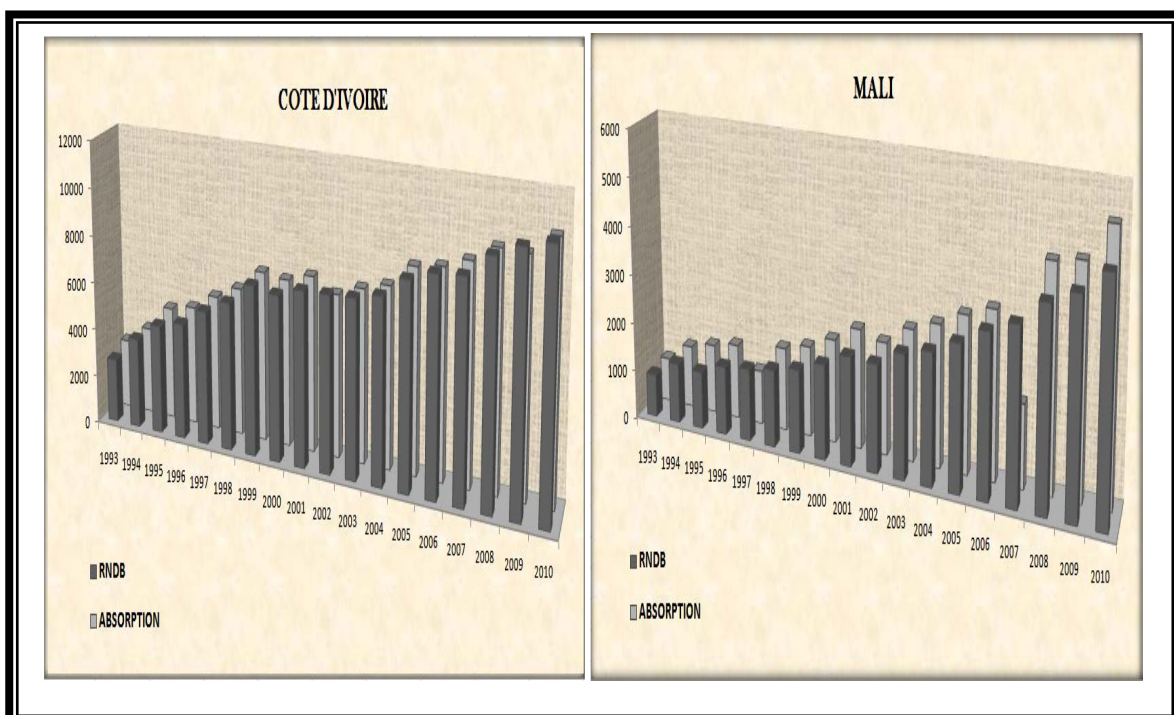
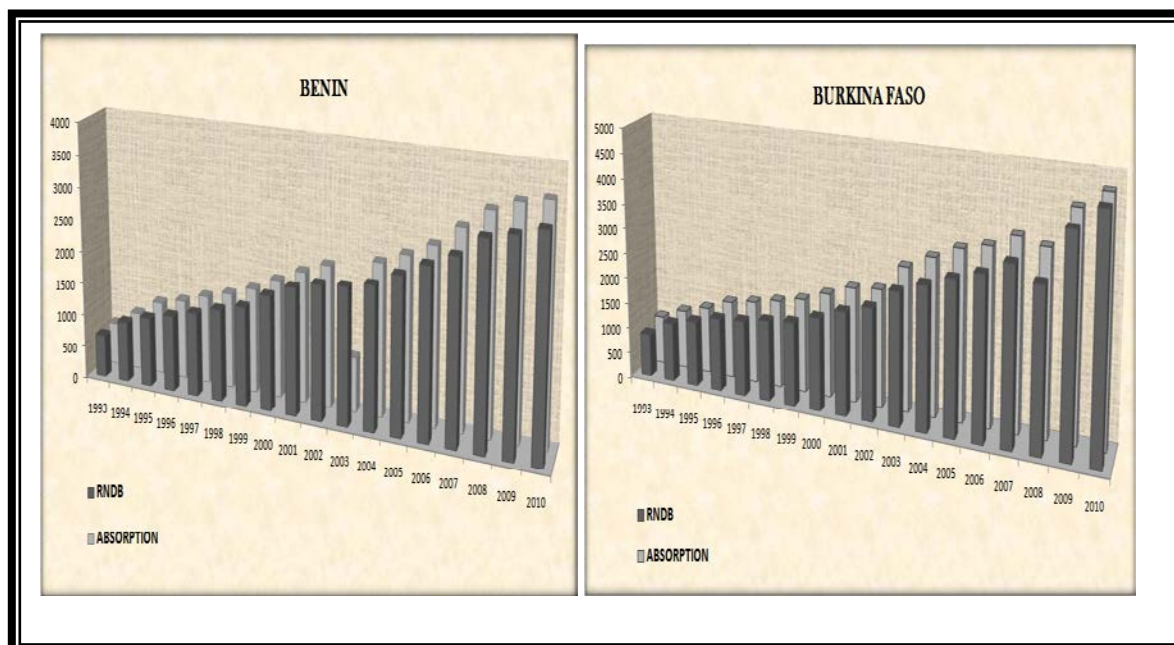


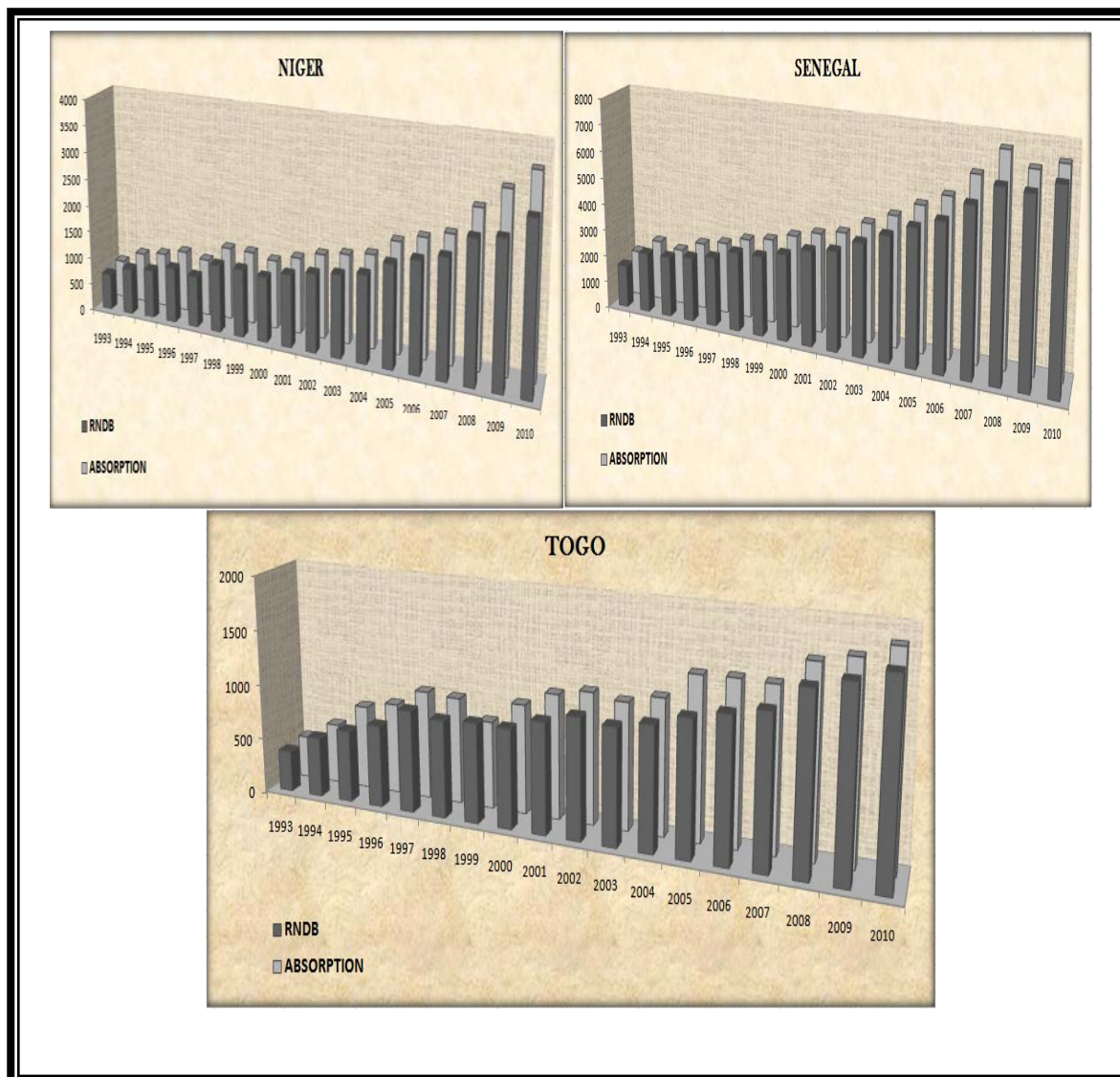
**CSG** : Contribution du secteur gouvernemental ; **CSP** : Contribution du secteur privé ;  
**CSE** : Contribution du secteur extérieur

**Source** : les données proviennent de la base de données de la Banque de France.



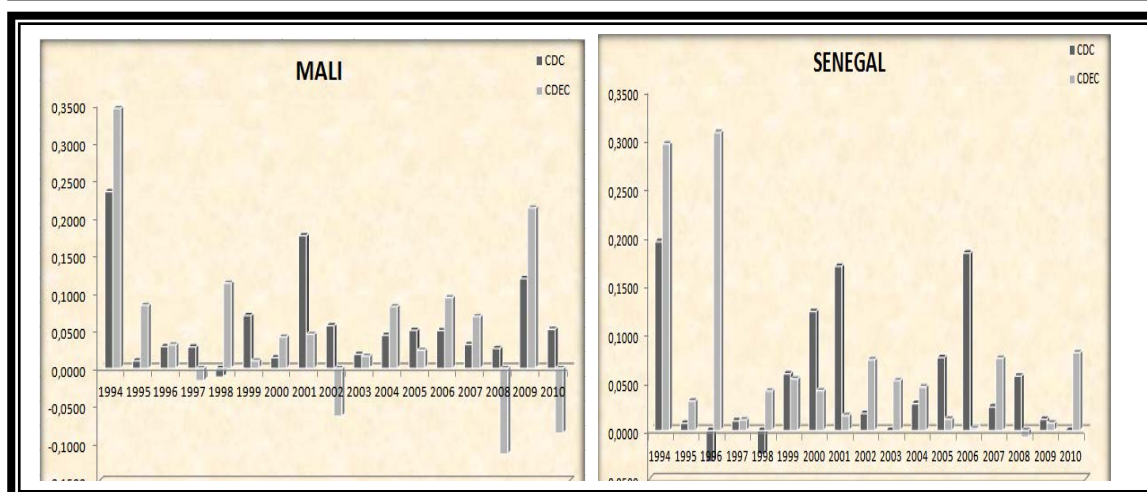
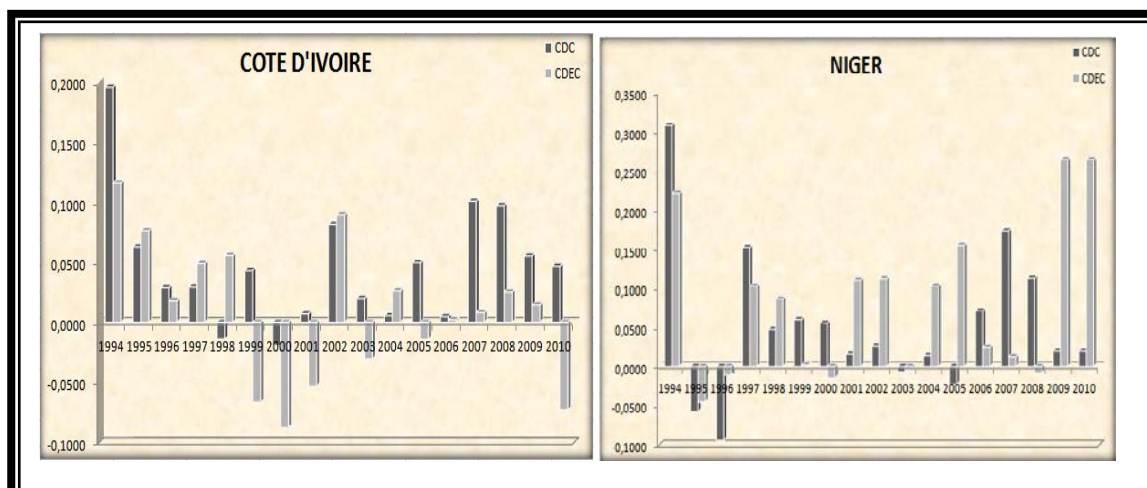
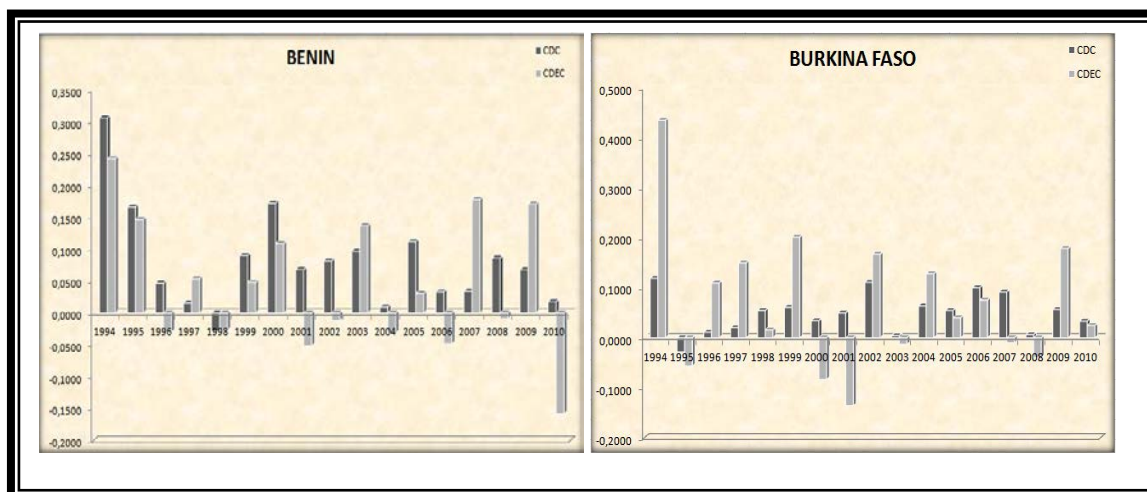
**Annexe 2 : Evolution du Revenu National Disponible Brut (RNDB) et de  
l'Absorption des pays de l'UEMOA de 1993 à 2010**

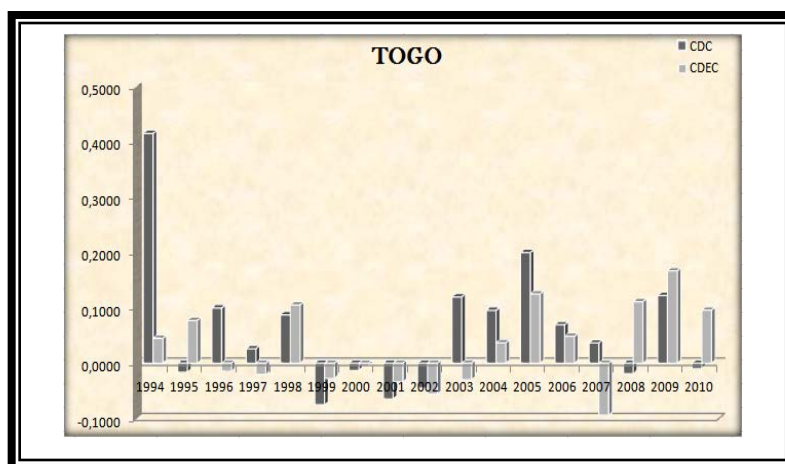




**Source :** les données sont calculées à partir des comptes macroéconomiques publiés par la BCEAO et la Banque de France.

**Annexe 3 : Les facteurs à l'origine de l'expansion du budget des pays de l'UEMOA de 1994 à 2010 (les contributions sont en %)**





**CDC** : Contribution des dépenses courantes

**CDEC** : Contribution des dépenses en capital public

**Source** : les données sont calculées à partir des comptes de finances publiques publiés par la Banque de France dans son rapport sur la Zone Franc.



**Annexe 4 : Présentation du schéma des flux économiques et financiers des pays de l'UEMOA**

EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE RAPPORTE AU PIB DANS LES ETATS DE L'UEMOA							
		1994	1995	1996	1997	1998	MOYENNE
BENIN		-1,24%	-0,64%	-0,80%	2,32%	3,38%	0,60%
BURKINA FASO		-7,54%	-6,10%	-4,23%	-6,61%	-8,18%	-6,53%
CÔTE D'IVOIRE		-2,63%	-1,82%	0,94%	-0,69%	-0,89%	-1,02%
MALI		-4,06%	-3,03%	-0,41%	-5%	-2,56%	-3,01%
NIGER		-13,50%	-8,05%	-9,60%	-7,44%	-4,47%	-8,61%
SENEGAL		-2,18%	0,25%	2,20%	0,65%	-0,49%	0,09%
TOGO		-6,11%	-2,52%	-1,72%	1,41%	-1,89%	-2,17%
UEMOA		-5,32%	-3,13%	-1,95%	-2,19%	-2,16%	-2,95%

EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE RAPPORTE AU PIB DANS LES ETATS DE L'UEMOA							
		1999	2000	2001	2002	2003	MOYENNE
BENIN		3,61%	-3,10%	-0,86%	-1,19%	-6,07%	-1,52%
BURKINA FASO		-4,88%	-18,86%	-17,90%	-18,12%	-12,86%	-14,52%
CÔTE D'IVOIRE		-6,01%	-3,88%	-1,66%	-4,38%	-1,58%	-3,50%
MALI		-3,05%	-9,13%	-8,02%	-5,98%	-5,26%	-6,29%
NIGER		-6,64%	-8,33%	-5,77%	-11,24%	-10,09%	-8,41%
SENEGAL		-0,89%	-1,89%	-2,08%	0,59%	-3,05%	-1,46%
TOGO		-0,30%	-2,98%	-1,40%	-2,65%	1,60%	-1,15%
UEMOA		-2,59%	-6,88%	-5,38%	-6,14%	-5,33%	-5,27%

EVOLUTION DU SONF/PIB DU SECTEUR PRIVE DANS L'UEMOA							
		1999	2000	2001	2002	2003	MOYENNE
BENIN		-10,19%	-0,30%	-2,14%	-4,40%	-3,24%	-4,05%
BURKINA FASO		-8,50%	5,99%	6,98%	13,01%	4,25%	4,35%
CÔTE D'IVOIRE		5,86%	2,93%	1,10%	11,05%	3,72%	4,93%
MALI		-5,76%	-0,45%	-2,25%	1,31%	-1,30%	-1,69%
NIGER		-0,16%	2,44%	0,51%	3,20%	2,05%	1,61%
SENEGAL		-5,04%	-5,71%	-3,31%	-6,97%	-3,55%	-4,92%
TOGO		-9,35%	-8,02%	-11,56%	-6,87%	-11,24%	-9,41%
UEMOA		-4,73%	-0,45%	-1,52%	1,48%	-1,33%	-1,31%

		EVOLUTION DU FINANCEMENT EXCEPTIONNEL (%PIB)					
		DANS LE SECTEUR GOUVERNEMENTAL					
		1994	1995	1996	1997	1998	MOYENNE
BENIN		2,78%	1,05%	0,71%	0,00%	0,00%	1,51%
BURKINA FASO		0,26%	0,39%	0,08%	0,00%	0,00%	0,25%
CÔTE D'IVOIRE		14,11%	4,48%	3,46%	1,79%	0,00%	5,96%
MALI		4,90%	3,46%	3,09%	1,08%	0,00%	3,13%
NIGER		12,57%	0,17%	4,36%	1,48%	2,18%	4,15%
SENEGAL		8,80%	3,28%	0,00%	0,68%	0,00%	4,25%
TOGO		0,61%	11,81%	3,05%	2,68%	1,92%	4,01%
UEMOA		6,29%	3,52%	2,11%	1,10%	0,58%	2,72%

		EVOLUTION DU FINANCEMENT EXCEPTIONNEL (%PIB)					
		DANS LE SECTEUR GOUVERNEMENTAL					
		1999	2000	2001	2002	2003	MOYENNE
BENIN		0,00%	0,00%	0,91%	0,91%	0,82%	0,88%
BURKINA FASO		0,00%	0,41%	0,01%	0,98%	1,00%	0,60%
CÔTE D'IVOIRE		2,53%	2,73%	2,66%	4,43%	5,93%	3,66%
MALI		0,00%	0,14%	1,04%	1,24%	1,23%	0,91%
NIGER		0,60%	13,42%	3,24%	2,38%	2,72%	4,47%
SENEGAL		0,25%	0,13%	0,47%	1,06%	1,35%	0,65%
TOGO		2,20%	0,00%	0,00%	3,19%	3,42%	2,94%
UEMOA		0,80%	2,40%	1,19%	2,03%	2,35%	2,02%

		LE FINANCEMENT PAR LES MOUVEMENTS DE CAPITAUX A LONG TERME (%PIB)					
		DANS LE SECTEUR GOUVERNEMENTAL					
		1994	1995	1996	1997	1998	MOYENNE
BENIN		1,56%	1,60%	2,86%	0,58%	1,16%	1,55%
BURKINA FASO		5,81%	3,56%	2,44%	2,23%	3,40%	3,49%
CÔTE D'IVOIRE		4,65%	-1,06%	-0,56%	-1,79%	-0,47%	0,15%
MALI		2,34%	3,80%	3,11%	2,37%	3,79%	3,08%
NIGER		0,38%	-0,79%	-0,30%	2,47%	2,00%	0,75%
SENEGAL		-0,10%	0,39%	0,44%	1,16%	1,75%	0,73%
TOGO		-2,37%	-1,48%	-0,16%	1,22%	1,09%	-0,34%
UEMOA		1,75%	0,86%	1,12%	1,18%	1,82%	1,35%

LE FINANCEMENT PAR LES MOUVEMENTS DE CAPITAUX A LONG TERME (%PIB)							
		DANS LE SECTEUR GOUVERNEMENTAL					
		1999	2000	2001	2002	2003	MOYENNE
BENIN		0,00%	0,00%	1,91%	1,36%	1,26%	1,51%
BURKINA FASO		4,54%	2,09%	3,17%	3,39%	2,36%	3,11%
CÔTE D'IVOIRE		-2,77%	-3,26%	-4,01%	-3,07%	-4,28%	-3,48%
MALI		3,61%	3,27%	3,75%	0,00%	2,47%	3,28%
NIGER		0,06%	1,63%	0,96%	2,15%	2,03%	1,37%
SENEGAL		0,78%	0,41%	1,17%	0,90%	0,44%	0,74%
TOGO		-1,25%	-1,25%	-1,76%	-2,48%	-3,11%	-1,97%
UEMOA		0,83%	0,48%	0,74%	0,32%	0,17%	0,65%

**Source :** les données ont été calculées par les auteurs à partir des comptes macroéconomiques publiés par la BCEAO et la Banque de France.